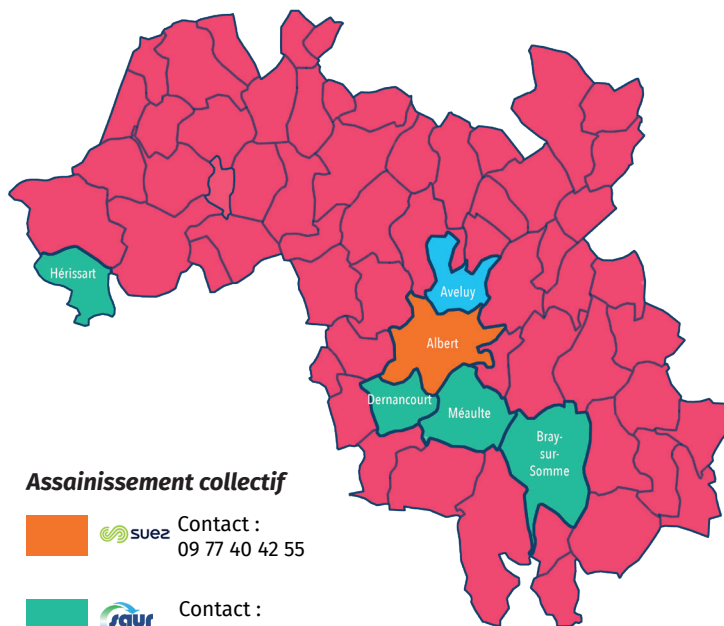


L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif désigne un système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration de manière collective. Ce système concerne 6 communes du territoire et est exploité par des opérateurs privés.

L'assainissement non-collectif est aussi appelé assainissement autonome ou individuel. Il désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ce dispositif concerne les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées. Le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) concerne 59 communes du territoire. Il est géré par la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.



Assainissement collectif

 **Contact :**
09 77 40 42 55

 **Contact :**
03 60 56 40 08

 **Contact :**
09 69 36 72 61

Assainissement non-collectif





 **Contact :**
03 22 64 10 30

Qu'est-ce que l'Eau du Coquelicot ?

Depuis le 1er janvier 2018, la **Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, compétente en matière d'eau et d'assainissement**, se charge de produire et de distribuer de l'eau potable sur les 65 communes de son territoire et d'assainir les eaux usées de 6 communes en exploitant 2 stations d'épuration.

Le Pays du Coquelicot dispose depuis toujours de nombreuses sources naturelles. **Une eau locale, issue de notre terroir, mise à la disposition de tous les foyers.** L'Eau du Coquelicot n'est pas seulement un nom, c'est une réalité géographique.

À l'heure où les changements climatiques menacent chaque année un peu plus ce patrimoine naturel, **une gestion responsable et solidaire** a été entreprise. La Communauté de communes a pris plusieurs engagements :

-  **Assurer une distribution équitable pour tous** les usagers en améliorant le service d'eau potable. Un engagement qui nécessite la mobilisation de professionnels publics et privés.
-  **Préserver la ressource en eau** en optimisant les points de captage et en établissant des plans d'actions permettant d'en assurer la qualité.
-  **Gérer efficacement le patrimoine.** Un programme ambitieux de réhabilitation et de modernisation des réseaux sur 18 ans pour un montant de 15 millions d'euros.
-  **Faire connaître l'Eau du Coquelicot** en démontrant sa qualité et en favorisant la consommation d'une eau locale toujours dix fois moins chère que l'eau en bouteille.

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot a simplifié le mode de gestion des services d'eau potable en passant de 42 à 3 services. L'exploitant public ou privé en charge :

- 💧 de prélever, capter, stocker, transporter et distribuer l'eau,
- 💧 de garantir la qualité de l'eau distribuée,
- 💧 d'assurer le bon fonctionnement des ouvrages, de réparer les fuites, de renouveler les compteurs,
- 💧 de facturer aux usagers.

La Communauté de communes quant à elle assure la mise en place du programme d'investissement de 15 M€ sur 18 ans, l'équilibre budgétaire du service, le contrôle des exploitants publics ou privés et le respect des obligations réglementaires.



VOTRE COMMUNE EST EN JAUNE



Votre commune dépend du SIEP du Santerre.
Contact 03 22 88 45 27
www.siep-du-santerre.fr

VOTRE COMMUNE EST EN VERT



Contact : 03 60 56 40 08
 Z.I. Champs des Lavoirs - 02490 Vermand
www.saur.com

VOTRE COMMUNE EST EN BLEU

La Société **VEOLIA**, est le concessionnaire de l'exploitation du service :



Contact : 09 69 36 72 61
 56 rue de Birmingham - 80300 Albert
 Ouvert les lundis et vendredis - 14h-16h.
www.eau.veolia.fr

LE PRIX DE L'EAU EXPLIQUÉ

